

DIRECTIVE NITRATES ► La couverture des sols

Ce que demande la réglementation

En fonction du type de culture, la réglementation concernant la couverture des sols diffère. Plusieurs cas peuvent donc être distingués :

► Pour les cultures pérennes :

Cas 1 : cultures non florales obligation de mettre en place et de maintenir une **couverture des sols entre les rangs**

Cas 2 : cultures florales

obligation de mettre en place et de maintenir une **couverture des sols entre les rangs** ou si impossibilité technique d'installer une couverture des sols, **fractionner les apports de fertilisants** et veiller à ce qu'ils correspondent strictement aux besoins des plantes

► Pour les cultures annuelles ou pluriannuelles :

Cas 1 : interculture* de moins de 3 mois :

implanter une **culture intermédiaire** ou laisser les **repousses de la culture précédente** ou laisser **sécher les résidus de récolte** puis les **enfouir**

Cas 2 : interculture* plus de 3 mois : obligation d'implanter une CIPAN ou un engrais vert

De plus, pour **toutes les cultures, sauf les cultures florales**, la **couverture des sols doit atteindre 100% des surfaces agricoles** en 2012 (60% en 2010 et 75% en 2011) pendant la période de risque de lessivage des sols soit la **fin de l'été et l'automne**.

*L'interculture est la **période** qui sépare la récolte d'une culture principale et le semis de la suivante

Qu'est ce qu'une CIPAN ?

Une **CIPAN**- Culture Intermédiaire Piège à Nitrates - ou **engrais vert**, est un **couvert végétal** qui est implanté pendant l'interculture afin **d'éviter que les sols restent nus**.

L'implantation d'une CIPAN durant l'automne, période de pluviométrie maximale en climat méditerranéen, permet **d'éviter les pertes en azote**, présent dans les sols, par drainage. Ainsi sans en-

grais vert, non seulement les **éléments fertilisants sont perdus pour la culture**, mais leur présence

dans les eaux de surface et souterraines peut **nuire à la qualité de l'environnement et à la santé humaine**.

Les engrais verts permettent également :

- de **stimuler l'activité biologique du sol** par l'enfouissement

de matières organiques fraîches

- **d'améliorer les qualités structurales du sol** par fragmentation racinaire et par l'effet de couverture hivernale qui réduit les risques de battance.



Guide de l'enherbement, Comité de Développement du Beaujolais

Comment planter et entretenir un couvert végétal ?

L'implantation

Le semis peut être réalisé soit à la volée avec un semoir à engrais, soit avec un semoir à céréales. Un roulage ou à défaut un griffonage superficiel est à conseiller.

Le semis doit intervenir le plus rapidement possible

après le dernier travail du sol pour profiter de l'humidité du sol.

La croissance

Le choix d'une espèce rustique est vivement conseillée pour éviter l'utilisation d'engrais et l'irrigation.

La destruction

Il est interdit de détruire une CIPAN avec des produits phytosanitaires.

La destruction peut se

faire par broyage ou fauchage. **Matériel** : faucheuse à sections ou rotatives, gyrobroyeur à axe vertical, broyeur à couteaux et axe horizontal.

Après séchage de plusieurs semaines, on procède à la destruction des racines et à l'incorporation au sol. **Matériel** : l'enfouissement se fait superficiellement avec un outil à dents ou à disques.